

Info municipal Mars 2022



« Alliance Saint-Luc »

Nous avons eu une première rencontre mercredi le 16 mars à 18h30. Il y a eu 8 bénévoles qui ont définis leurs rôles dans la bonne humeur. Chantal Michaud est la personne ressource pour le regroupement des bénévoles et en charge des communications. Pour plus d'information contacter Chantal Michaud au 418-636-2176 # 4.

Il est maintenant temps de vous inscrire pour l'encan du samedi 4 juin. Prendre note que les gros items seront vendus à l'extérieur et les petits items à l'intérieur. Le tout se déroulera au centre communautaire. **La date limite pour réserver votre place est le 14 avril.** D'autres informations suivront dans votre publi-journal du mois prochain. Chantal Michaud 418-636-2176 # 4



Précisons que la fête Nationale aura lieu le vendredi 24 juin, sur le site du centre communautaire, la programmation sera établie et diffusée prochainement, site web et bulletin mensuel.



Le 29 janvier, notre vie à brusquement bousculé . Notre nid, que nous avons rénové avec amour, s'est envolé en fumé en l'espace de quelques instants.

Notre combat n'est pas terminé, la lutte sera longue mais nous allons nous relever.

Nous voulons remercier du fond du cœur tous les gens

De notre communauté qui contribuent de différentes façons à nous aider dans cette épreuve.

Nous sommes très émus et reconnaissants de toutes vos attentions. Votre réconfort et votre solidarité nous donnent le courage de continuer.

Denise Hamel et Ghislain Lauzé

Mot du maire



Pensée du mois

« Fais de ta vie un rêve et d'un rêve une réalité »

Bonjour à tous,

En cours: Les rénovations au centre communautaire progressent bien et respectent les délais. Nous vous aviserons de la réouverture des locaux des organismes dans un futur rapproché.

À tous les résidents: Vous aurez une page de référence des divers contacts reliés au centre communautaire dans le prochain info.

Cher(es) internautes: À partir du premier mai, notre site va être amélioré, plus d'informations à jour et toutes les numéros d'urgences pour vous aider à ne pas chercher.

J'entreprendrai une communication avec le président de motoneige et quad pour le respect et la sécurité de nos citoyens.



Claude Nadeau, Maire

BAC BLEU & VERT

Le camion, à chargement latéral, est muni d'un bras manipulateur de bacs roulants. Vous devez donc orienter votre bac en mettant les poignées vers la maison. Veuillez noter que si votre bac n'est pas accessible, il ne pourra être ramassé et cela ira dans deux semaines!



LE RECYCLAGE (bleu) EST LE VENDREDI EN ALTERNANCE AVEC LES DÉCHETS (vert).

SVP VEUILLEZ SORTIR VOS BACS LA VEILLE

POUR ÉVITER DES DÉSAGRÈMENTS CAR L'HORAIRE PEUT ÊTRE VARIABLE.

La Régie intermunicipale des déchets de CJLLR,
Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier 418-383-5397 #1222

Lors de la dernière séance .

Voici les principales décisions prises par les membres du Conseil lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 mars:

- Résolution concernant L'avis de motion et projet #2022-03 (rémunération des élue).
- Résolution concernant Politique de frais de déplacement et repas (élus et employés).
- Résolution concernant Dérogation mineure de matricule #0550-05-3682
- Résolution concernant Renouvellement d'entente avec la Croix rouge.
- Résolution concernant Obtention de financement (Banc de bienveillance).
- Résolution concernant Dépôt de rapport financier 2021 (entente pompier).
- Résolution concernant L'achat d'un vieux camion pompier (pompe à calcium). 2 000.00 \$
- Résolution concernant L'information financière et salaire du mois. 32 800.34 \$
- Résolution concernant L'approbation de la liste des comptes à payer. 81 236. 42 \$
- Résolution concernant Compte-rendu des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers.
- Résolution concernant La Demande Comité de développement.
- Résolution concernant L'embauche adjointe administrative.

Opération vaccination COVID-19

Clinique sans rendez-vous: www.clicsante.ca

La vaccination sans rendez-vous est de nouveau disponible pour les 12 ans et plus dans plusieurs centres de vaccination de la région. Pour connaître les endroits qui offrent du sans rendez-vous, consultez : <https://www.cisssca.com/vaccination-covid-19/vaccination-covid-pour-la-population/vaccination-sans-rendez-vous/>

Dates importantes...

***La prochaine séance de conseil:
Lundi 4 avril, 19H Séance ordinaire
en PRÉSENTIEL dans la grande salle du centre communautaire.
Le respect des mesures sanitaires en cours.***

Veillez noter que la date limite de tombée pour votre publicité dans la prochaine parution est: le 1er avril 2022.

***Dorénavant, celle-ci ne pourra plus être en couleurs dans le bulletin mensuel.
Elle doit être dans un format qui peut se modifier.***



Messe d'Avril à l'église de Saint-Luc

Samedi le 2 avril à 16 heure

Avis public



Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
115, rue de la Fabrique
St-Luc-de-Bellechasse
(Québec) G0R 1L0
Téléphone : 418-636-2176
Télécopieur : 418-636-2175
Courriel : dg@stluc-bellechasse.qc.ca
Site Internet : www.st-luc-bellechasse.qc.ca

AVIS PUBLIC **Publication d'un règlement municipal**

Est par la présente donné par la soussignée, Huguette Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

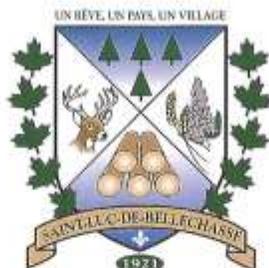
Le Conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 avril 2022, le règlement 2022-03 concernant la rémunération et l'allocation des élus municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal sise au 115, rue de la Fabrique à Saint-Luc-de-Bellechasse et ce, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Luc-de-Bellechasse, ce 11^e jour du mois de mars 2022.

Huguette Lavigne,
Directrice générale et secrétaire trésorière

Offre d'emploi: Ouvrier aux travaux publics



Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
115, rue de la Fabrique
St-Luc-de-Bellechasse (Québec) G0R 1L0
Téléphone : 418-636-2176
Télécopieur : 418-636-2175
Courriel : dq@st-luc-bellechasse.qc.ca
Site Internet : www.st-luc-bellechasse.qc.ca

Offre d'emploi, Ouvrier aux travaux publics

La Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse est à la recherche d'ouvriers aux travaux publics
(poste à combler et banque de candidature)

Qualités requises :

- Formation : Savoir lire, écrire, calculer
Posséder un permis de conduire valide classe 3
Démontrer des connaissances de base en mécanique
- Expérience : Une expérience dans la conduite des véhicules motorisés, de machineries
diverses et d'équipements servant à l'entretien des chemins
- Aptitudes : À conduire des véhicules motorisés variés
À utiliser adéquatement divers appareils
À entretenir des véhicules et appareils variés
À soulever des charges assez lourdes
À respecter les règles de santé et sécurité au travail
À faire preuve de disponibilités aux besoins d'heures variables selon la saison

Conditions de travail:

Ce poste est un emploi à temps plein sur une base de 40 heures par semaine.

Autres exigences : Le candidat retenu sera soumis à une probation de 1 an.

Faire parvenir votre curriculum vitae le plus tôt possible

Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Ouvrier aux travaux publics
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse (Québec) G0R 1L0
Courriel : dq@st-luc-bellechasse.qc.ca

Pour information, vous pouvez joindre Huguette Lavigne au 418-636-2176 poste # 1

Offre d'emploi: Moniteur (trice) de terrain de jeux



POSTE DE MONITEUR/MONITRICE DE TERRAIN DE JEUX

La Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse est à la recherche de jeunes pour animer son terrain de jeux.

Sous la supervision de la direction générale et du comité des loisirs, le candidat devra être responsable principalement de l'animation, de la planification des activités, de la surveillance des jeunes et organiser si besoin le service de garde.

Exigences du poste :

- Doit avoir 16 ans et plus;
- Doit posséder de l'expérience en animation et aimer les enfants;
- Doit être doté(e) de beaucoup d'imagination, de maturité et de débrouillardise;
- Doit avoir un grand sens des responsabilités;
- Être disposé(e) à suivre une formation à l'extérieur;
- Cours de secourisme à jour serait un atout;

Conditions de travail :

- Rémunération au salaire minimum;
- 35 à 40 heures/semaine et plus selon les besoins et le nombre d'inscription;
- Début de l'emploi 21 juin (approximatif) jusqu'à la mi-août (8 semaines);

**Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant
le 1er avril 2022**

Au bureau municipal, 115 rue de la Fabrique, par fax au 418-636-2175 ou par courriel à dg@st-luc-bellechasse.qc.ca.

Offre d'emploi :Accompagnateur (trice)



POSTES D'ACCOMPAGNATEUR/D'ACCOMPAGNATRICE

La Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse est à la recherche de jeunes pour aider à l'accompagnement pendant des sorties extérieures au terrain de jeux.

Sous la supervision de la direction générale et du comité des loisirs, les candidats devront être responsables des jeunes en soutien aux moniteurs.

Exigences du poste :

- Doit avoir 14 ans et plus;
- Doit aimer les enfants;
- Doit être doté(e) de beaucoup de débrouillardise et de maturité;
- Doit avoir un grand sens des responsabilités.

Conditions de travail :

- Rémunération au salaire minimum;
- Être disponible à temps partiel du 21 juin (approximatif) jusqu'à la mi-août (8 semaines), sur appel.

Toute personne intéressée doit faire parvenir un texte expliquant votre motivation avant le 1er avril 2022

Au bureau municipal, 115 rue de la Fabrique, par fax au 418-636-2175 ou par courriel à dg@st-luc-bellechasse.qc.ca.

Divers

Groupe de prière

Depuis déjà plusieurs mois, un groupe de 52 personnes ont acceptées de prier pour notre communauté. Je vous invite à continuer et demander également la paix dans le monde.

Surveillez bien, une messe sera célébrée à vos intentions plus tard. Si d'autres personnes veulent se joindre au groupe ou pour d'autre informations veuillez téléphoner au numéro

[418-636-2707](tel:418-636-2707) (Évangéline)



CENTRE D'ÉCOUTE-CENTRE DU DEUIL BEAUCE-ETCHEMIN

APPELEZ 418-228-0001



Appel amical:

Vous vous sentez seul, âgés ou malade, vous aimeriez recevoir un appel téléphonique de temps à autre afin de fraterniser ensemble et de vous sentir moins seul, isolé....Contacté le 418-636-2899

Lisette Bilodeau



Les Sept Paroles du Christ en croix **Moment spirituel animé** **Par une quinzaine de paroissiens de toutes**



les communautés locales de Ste-Kateri

Programmation : extraits des Evangiles de la crucifixion, monologues de 7 témoins de la crucifixion nous partageant leurs émotions et leur compréhension des événements joués par sept paroissiens de Ste-Kateri, chants, musique, vidéos et prière.

Venez vous ressourcer avec nous...tous sont bienvenus...Notez que bien que l'église sera dans la pénombre, vous serez les bienvenus!

Vendredi 15 avril 2022 , 19 heures

Eglise de St-LUC

Informations importantes...

**PAIEMENT
DES LICENCES**

ESCOUADE CANINE MRC

Il est maintenant possible d'enregistrer
et payer votre licence via le site
internet de l'Escouade Canine:
<https://escouadecaninemrc.com/>

418-225-9203

VALVE D'ENTRÉE D'EAU STOP-CUT

À tous les résidents du village,
veuillez identifier votre valve d'eau
de façon visible dépendamment de
l'endroit. S'il arrive un bris pendant
l'hiver et que nous ne pouvons
situer votre valve, des frais vous
seront facturés.

(Déneigement et temps de
l'employé pour recherche sur votre
propriété)

Merci de votre collaboration.

Chemins & Routes fermés

Route Corriveau -/- Route Roy
Petit NORD -/- Route Pomerleau
(jusqu'à la PREMIÈRE résidence)
-/- Route Leclerc

Rang 12 (à partir du pont de la
Rivière blanche)



Le Groupe Alpha des Etchemins
peut vous aider à
améliorer vos connaissances

-  en lecture
-  en écriture
-  en calcul
-  en informatique (base)

Pour le plaisir d'apprendre :

En petits groupes et à votre rythme

Inscription gratuite en tout temps!

 **418 625-2550**

212 E, 2^e avenue Lac-Etchemin G0R 1S0 alpha@saqstf.net

DÉPÔT DE NEIGE DANS LES CHEMINS

INTERDICTION de mettre la neige dans l'emprise de la rue ou du chemin et il est aussi interdit de traverser la neige de l'autre côté du chemin. Nous désirons donc vous sensibiliser à l'effet qu'en vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière, «Nul ne peut jeter, déposer, lancer, ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur le chemin public.»

STATIONNEMENT INTERDIT dans nos rues et routes pour ne pas nuire au déneigement; sous peine d'amende. En vertu des règlements 05-99 et 2011-09, il est strictement interdit de stationner dans les rues, routes et rangs de la municipalité (chemins publics) en tout temps, entre la période du 15 novembre au 1er avril. Sachez que les propriétaires des véhicules qui contreviennent à ce règlement sont passibles d'une amende et le véhicule peut être remorqué aux frais du propriétaires.



Rubrique

172, Principale,
418-636-2099
418-636-2821

Mécanique générale
Débosselage et Peinture
Changement et Vente de pneus
Vente et Pose
d'accessoires
Polissage des phares



MIEL À VENDRE
Non pasteurisé

Production locale
de St-Luc-de-Bellechasse

Plusieurs formats
disponibles

LES SUCRIERS
MIEL PUR
PRODUIT EN FRANCE

418.636.2084

Buffet Sylvie
(418) 636-2151

À vendre

3 terrains arpentés de 150'x 200' en bordure du rg 7, près de Grande Rivière. Vue panoramique, tranquille, boisé à proximité des sentiers de motoneiges et de la rivière «Lafleur». Claude Brousseau: 418-642-2634

À vendre

Gratte de VTT de compagnie **à l'état neuf.**
Prix demandé: 500.00\$.
418-636-2606

Idées cadeaux



Livre du 100e:
20.\$ -|- Épin-
glette avec l'ar-
moirie: 5.\$ (8.\$ si
envoi postal) -|-
Répertoire de
Baptêmes, Ma-
riages et Sépul-
tures de 1917 à
1997: 10.\$
Pour infos: 418-
636-2176 #3

LES AÎNÉS DE LAC-ETCHEMIN
reçoivent...

Les Retrouvailles Musicales

Samedi le
18 juin à 19h30
à l'aréna de
Lac-Étchemin

Venez célébrer le **50^e** anniversaire
de l'aréna avec nous!

Avec la participation
spéciale de :

Billets en vente
aux bureaux
de la municipalité

Produit par Benoit Turmel
Assisté de Catherine Ouellet
Frédéric Asselin
Réjean Maheux
Michel Leclerc

En collaboration avec la
municipalité de Lac-Étchemin

Entrée : 5\$
15 ans et moins : Gratuit

services...

Offre d'emploi

Nous recherchons 1 employé (e) 1 fin de semaine sur 2 à la **famille d'accueil. Infos: 418-636-2808** Nicole & Andréa



319, rue du Sanatorium
Lac-Etchemin, Qc. G0R 1S0
Tél : 418 625-2223
parentaïme@sogetel.net
www.parentaïme.com



Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins

NOTRE MISSION consiste à soutenir les familles dans l'apprentissage et l'exercice de leur rôle parental et à favoriser le développement optimal de l'enfant.



Parentaïme est un endroit où les parents et les enfants ont beaucoup de plaisir à se retrouver. Ici on s'amuse avec une équipe formidable. Nous offrons toute une gamme d'activités qui saura répondre à vos besoins.

Jouons en famille, Trousse en

balade, Moi comme parent, Ateliers prénataux, SOS Doudou, Bébé du mercredi, Halte-répét, Friperie (GRATUIT) et plus encore!



Nos activités sont offertes dans nos locaux à Lac-Etchemin et à Saint-Prosper. Nous desservons toutes les municipalités de la MRC des Etchemins. Soyez les bienvenus.

Pour information: Josée Panneton: 418 625-2223 poste 1



LES FOIRES DE L'EMPLOI DÉBUTENT BIENTÔT

NE SOYEZ PAS PRIS AU DÉPOURVU!

- RÉDACTION DE CV
- PRÉPARATION À L'ENTREVUE
- CONNAISSANCE DE SOI
- EXPLORATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

RENDEZ-VOUS SANS FRAIS :
418 625-3424



Avec la participation financière de:
Québec

LE PROJET TREMLIN EST DE RETOUR!

Allocation offerte pour ta participation et ton transport pour un total de 325 \$ par semaine!



Tu vis des difficultés personnelles?
Tu souhaites intégrer et maintenir un emploi?

Durée : 30 semaines (24 heures par semaine)
Prochaine cohorte : 4 avril 2022

Informe-toi en appelant Audrey-Ann au 418 625-2533 ou par courriel à intervenant@cjeetchemins.ca

Financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse

Canada

Québec



Transports organisés afin de se rendre à la Maison de jeunes de Lac-Etchemin

***OBLIGATOIRE* : AUTORISATION PARENTALE À SE PROCURER AU PRÉALABLE.**

Informations: Contactez le bureau de la Maison de jeunes au 418-594-5886 ou sur la page Facebook.

Saint-Luc-de-Bellechasse: Arrêt à l'Église Saint-Luc à 19H00 et Retour à 22H30

Vendredi : 8 avril 2022, 10 juin.

Soumission et FADOQ

Invitation à soumissionner: Tonte de pelouse pour les cimetières

Les membres de l'administration de la compagnie de cimetières Les monts Notre-Dame, vous invitent à soumissionner pour la saison 2022 (15 avril au 15 octobre). Pour la tonte de la pelouse, le râtelage, l'entretien des rebords, ramassage des feuilles d'arbres, rajouter de la terre et semer pour entretenir la pelouse. Maintenir la propreté et un bel aspect des lieux. Les soumissionnaires devront avoir au moins 16 ans. Toute soumission devra être parvenue au bureau de la compagnie de cimetières Les monts Notre-Dame au 238 rue Principal, Sainte-Justine QC, G0R 1Y0 avant

16h30 le vendredi 1e avril, 2022, sous enveloppe cachetée portant la mention (Soumission). Il faudra indiquer clairement pour lequel ou lesquels des cimetières la soumission s'applique. La soumission devra comprendre le prix unitaire et le forfait saisonnier. La compagnie ne s'engage à prendre ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. La compagnie se réserve le droit de résilier le contrat de la soumission acceptée si le travail n'est pas fait à la satisfaction des administrateurs en place. Le soumissionnaire fournit (tondeuse, et matériels nécessaires) pour effectuer le travail. Il n'y aura aucun entreposage d'équipements utilisé dans les bâtiments des cimetières. Pour de plus amples renseignements, Communiquer avec le secrétariat au **418-625-3381** poste 551 ou le **418-636-2102** René Leclerc paroisse de Saint-Luc. Merci de votre attention!



Rubrique de la FADOQ pour les membres du Club de la fraternité de St-Luc

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son corps: Le garder sain en dedans, beau en dehors. Ne jamais abdicuer devant un effort. L'âge n'a rien à voir avec la mort.... Félix Leclerc

C'est le temps de l'impôt!

"Nouvel Essor" service d'action bénévole vous offre gratuitement,

son aide si votre déclaration est simple. N'hésitez pas à bénéficier de ce service gratuit. Ainsi qu'à tous les autres services que Nouvel Essor nous offre. Prenons le temps de nous informer.

Votre revenu pour 2021 était peu élevé (de 30 000\$ pour célibataire, et couple 45 000\$) ? Votre situation fiscale est simple? Le service d'action bénévole de **Nouvel Essor peut vous aider!**

Vous pouvez poster vos documents à Nouvel Essor et n'oublier pas d'inscrire votre numéro de téléphone.

Sainte-Justine, 191, rue Langevin,, G0R 1Y0.

Lac-Etchemin, L'essentiel des Etchemins, 301 A, rue Industriel, G0R 1S0.

Pour information: Audrey Lemay 418-383-5252 # 1



**Invite tous les résidents
de la MRC des Etchemins
à profiter des services de**

Bain libre

Dimanche de 13h00 à 14h00 et de 14h00 à 15h00 (bloc 1 h)
Lundi de 18h30 à 19h30

Club de longueur

Lundi de 19h30 à 20h30 (16 ans et +)

Tarifification

Bain libre 3 à 17 ans\$4. (bloc / 1h)

18 ans et +\$6. (bloc / 1 h)

Club de longueur 16 ans et +\$6. (bloc / 1 h)

- **Endroit : École des Appalaches (piscine)**
- **Adresse : 135 boulevard Lessard, Ste-Justine**
- **Fin : mois d'avril (date à déterminer)**
- **Aucune réservation requise**

Mesures sanitaires en vigueur

- **Passeport vaccinal obligatoire pour les 13 ans et +**
- **Port du masque obligatoire, hors de la piscine**
- **Désinfecter vos mains à l'entrée et à la sortie**
- **Respecter la distanciation de 1 mètre**

www.stejustine.net

Bienvenue à tous

Invitation



Événement INSPIRANT

LA SADC DE BELLECHASSE-ETCHEMINS PRÉSENTE LE

Commandant Piché

L'événement, sous forme de souper-conférence, aura lieu le **30 mars 2022** dès 17 heures au **Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire** (106, rue de l'Église)

75 \$

Information et réservation
sadcbe.qc.ca/evenement-inspirant



Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement la SADC

LE BILAN DE LA 1ÈRE ANNÉE DE SYNERGIE BELLECHASSE-ETCHEMINS EST DISPONIBLE !

La symbiose industrielle met en relation des entreprises pour que le « déchet » de l'une devienne la matière première d'une autre !

Elle a été initiée en décembre 2020 dans le but d'inviter les entreprises à profiter de l'économie circulaire. Elle permet de réduire les déchets et la surconsommation des ressources.



Ferme Aquilon



SBC Cedar

2 des 7 entreprises ambassadrices de Synergie Bellechasse-Etchemins



VOUS AVEZ BESOIN DE TRANSPORT ?



Transport Autonomie Beauce-Etchemins offre un service de transport **adapté** et **collectif**.

*** Transport adapté ***

- ✓ Transport adapté pour les personnes à mobilité réduite physique ou intellectuelle.
- ✓ Un service de transport porte-à-porte à coût modique, vous permettant de vous déplacer de façon librement pour répondre à vos besoins quotidiens.
- ✓ Nous utilisons des véhicules taxis, taxi adapté et minibus adapté.
- ✓ Nous desservons les municipalités des MRC de Beauce-Sartigan, des Etchemins et le CISSS-CA de Beauceville (hôpital) pour **rendez-vous médicaux seulement**.

*** Transport collectif ***



- ✓ Transport collectif s'adressant à toute la population des municipalités de la MRC des Etchemins (personne autonome).
- ✓ Service de transport offert pour certains besoins particuliers (soins de santé, services sociaux, étude postsecondaire et insertion à l'emploi) **horaire selon vos besoins**.
- ✓ Destinations possibles : les 13 municipalités des Etchemins, Saint-Georges, Lévis, Québec, Montmagny et le CISSS-CA de Beauceville (hôpital).
- ✓ Nous utilisons des véhicules taxis.

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12h00 (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement (pour les deux services).

L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de **8 h à 12 h / 13 h à 16 h**



**Transport
Autonomie**
Beauce - Etchemins
Transport adapté et collectif

Pour plus d'information

Transport adapté : 418-227-4147

Transport collectif : 418-227-2626

Site Internet www.transportautonomie.com

La Ressourcerie Bellechasse offre un service gratuit de cueillette à domicile pour différents encombrants, pièces de mobilier et autres biens. Il est offert aux citoyens de 26 municipalités dont la liste est disponible sur internet.

(www.ressourceriebellechasse.com).

Liste des biens et matières acceptés pour le service de cueillette à domicile.



	Cueillette à domicile Hebdomadaire		2 fois/an Cueillette spécial de gros rebuts
	En bonne condition	En mauvaise condition	
Meubles : Meuble de télé, table, fauteuil, étagère, futon, divan lit, table de chevet commode, lampes miroirs, armoire, matelas, sommier, pupitres, coffres, tables d'appoint.	Oui	Non Écocentre oui	Oui
Électroménager : Frigidaires, congélateurs, air climatisé, thermopompe, laveuse, sècheuse, four, congélateur, lave-vaisselle, cuisinière.	Oui	Oui	Oui
Tissus, textiles et vêtements : Vêtements en cuir (botes, ceintures, sac à main), vêtements de sports, vêtements pour bébé, chaussures, bottes, cintres et supports.	Oui avec meubles	Non	Non
Articles de cuisine : Vaisselle, ustensiles, casseroles, contenants en plastique.	Oui avec meubles	Non	Non
Articles divers : Bibelots, bijoux, équipement de sport, patins, raquettes, skis, luges, traîneaux, articles de sports, décoration tableau, lampes, livres, CD, VHS, casse-tête, jouets.	Oui avec meubles	Non	Non
Articles de jardin : Boyaux d'arrosage, meubles, de patios, pot à fleur, barbecue.	Oui avec meubles	Non	Oui
Antiquités : Machine à coudre, lampe, poterie, meuble, etc.	Oui avec meubles	Non Écocentre Oui	Oui
Appareils électroniques (serpuariens) : Ordinateur, tablettes, cellulaires, ordinateurs, souris, claviers, télécommandes, manettes, imprimantes, télécopieur, radio, ect.	Non Écocentre Oui	Non Écocentre Oui	Oui

Préparer une collecte :

Avant une collecte, vous devez vous assurer de mettre vos articles près de la porte afin qu'il soit facile d'accès : De plus, il est de votre responsabilité que l'accès à vos articles soit sécuritaire en tout temps. Si nos employés considèrent un accès non sécuritaire, la collecte pourra être annulée.

Propre et en bonne condition :

Afin de bénéficier des services de la Ressourcerie Bellechasse, vous devez respecter la liste des matières acceptées, mais aussi vous assurer que ce que vous donnez est propre et en bonne condition.

Si un article comporte l'un des éléments suivants, il pourrait être refusé lors d'une collecte :

- Cernes ou tâches (tissus, coussin)
- Déchirer (vêtements)
- Mauvaise odeur
- Dommage par l'eau
- Égratignure importante ou très apparente
- Décoloration très importante
- Parties manquantes (tiroirs, portes, tablettes)
- Bris majeur, défectueux
- Non-fonctionnel

Cueillette spéciale de gros rebuts se fera en Mai 2022.

Deux fois par année, la Ressourcerie Bellechasse offre un service spécial de cueillette de gros rebuts. Durant cette cueillette, les encombrants en mauvaises conditions sont acceptés. Si vous désirez vous débarrasser d'un encombrant en mauvaise condition en dehors des cueillettes spéciales de gros rebuts, vous devez aller à l'écocentre de votre municipalité.

Vous devez communiquer avec nous entre le 1^{er} et 30 avril 2022 pour faire votre demande de cueillette et nous vous indiquerons la procédure à suivre.

ATTENTION : Les petits articles sont recueillis à domicile SEULEMENT si vous avez une cueillette de meubles au même moment ou veuillez les apportés directement à la Ressourcerie Bellechasse au 491, route 277, St-Léon-de-Standon.

Mars 2022

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

6	7 Conseil	8 Biblio Fermé Journée des droits des femmes	9 Biblio Fermé	10	11 Bac bleu 	12
13	14	15 Biblio Fermé	16 Biblio Fermé Alliance 18h30	17	18 Bac vert 	19
20 Semaine québécoise de la déficience intellectuelle	21	22 Biblio Fermé	23 Biblio Fermé	24	25 Bac bleu 	26
27	28	29 Biblio Fermé	30 Biblio Fermé	31		

Avril 2022

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

					1 Bac vert 	2 Messe 16 h
3	4 Conseil 19h	5 Biblio Fermé	6 Biblio Fermé	7 Journée mondiale de la santé	8 Bac bleu 	9
10	11	12 Biblio Fermé	13 Biblio Fermé	14 Vendredi Saint 	15 Bac vert 	16
17 Pâque Semaine de l'action bénévole 2022	18	19 Biblio Fermé	20 Biblio Fermé	21 Jour de la terre 	22 Bac bleu 	23
24	25	26 Biblio Fermé	27 Biblio Fermé	28	29 Bac vert 	30



LES BRÛLAGES DOMESTIQUES

Important :

Lorsqu'une interdiction est émise par la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) cette interdiction prévaut sur tous règlements municipaux. Il est donc inutile de téléphoner pour avoir un permis si une interdiction est émise par cet organisme. Lors d'une interdiction, normalement il est permis de faire un feu dans un poêle approuvé et muni d'un pare-étincelles avec un grillage de 1 cm x 1 cm.

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert

Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques



(feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert. Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches: foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction. Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert: les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles tels poêle, foyer et contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre. Vous pouvez vérifier les conditions et interdictions sur le site de la SOPFEU à l'adresse suivante : <https://sopfeu.qc.ca/> Lorsqu'il n'y a pas d'interdiction, vous devez quand même respecter en tout temps la réglementation municipale.

Le brûlage : un risque pour la forêt

Bon an, mal an, le quart des incendies de forêt signalés en avril et mai sont imputables à des brûlages domestiques. De nombreux propriétaires procèdent au nettoyage de leur terrain en utilisant le feu, sans se méfier des risques qu'ils font courir à la forêt. En effet, le combustible s'assèche rapidement à cette période de l'année et le feu peut courir très rapidement vers la forêt ou les bâtiments.

Réglementer pour responsabiliser !

La réglementation des brûlages dans une municipalité locale permet de rappeler aux citoyens qu'ils ont, eux aussi, des responsabilités dans la prévention des incendies de forêt, à savoir :

- S'informer sur la réglementation en vigueur ;
- Aviser les autorités municipales de leur intention de brûler ;
- Obtenir un permis avant d'amorcer le brûlage ;
- Assurer une surveillance constante jusqu'à l'extinction finale ;
- Disposer de l'équipement et du personnel nécessaires pour contrôler et éteindre le brûlage.

Le service incendie tient à vous aviser qu'il est strictement interdit de faire des feux à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet.

L'article 11 "FEUX EN PLEIN AIR ET FOYER EXTÉRIEUR" du règlement numéro 192-2019 et 2019-07 concernant la prévention incendie prévoit ce qui suit :

11.1 Champ d'application

Le présent chapitre s'applique à tout feu en plein air sur le territoire de la municipalité. Cependant, le présent chapitre ne s'applique pas :

- a) Aux feux dans les appareils de cuisson en plein air tels que les foyers, foyers ornementaux, barbecues ou autres installations prévues à cette fin ;

- b) Aux feux dans des contenants en métal, tels que barils et contenants de même nature;
- c) Aux feux confinés dans un aménagement fait de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou autres installations de même nature.
- d) Tous ces appareils, contenants et aménagements doivent être munis de pare-étincelles.

11.2 Interdiction

Il est interdit de faire ou de maintenir un feu de feuilles, d'herbe, de débris de matériaux de construction, d'hydrocarbure, matériaux plastiques et matériaux caoutchoucs.

11.3 Autorisation

Un feu en plein air est autorisé à la condition d'obtenir préalablement un permis valide émis par le Directeur ou un membre du Service de sécurité incendie. L'autorité compétente se réserve le droit d'éteindre ou de faire éteindre tout feu en plein air, et ce, sans préavis.

11.4 Permis

Toute personne désirant faire un feu en plein air doit présenter au Directeur ou un membre du Service de sécurité incendie une demande faisant mention des renseignements suivants

- *Les noms et adresses du requérant ainsi que le nom du responsable s'il s'agit d'un organisme, la date de naissance et le numéro de téléphone ;*
- *Le lieu projeté du feu, la date, l'heure et sa durée ;*
- *Le type de feu, les matériaux combustibles utilisés, le diamètre et la hauteur ;*
- *Une description des mesures de sécurité prévues ;*
- *Le nom, l'adresse et la date de naissance d'une personne âgée de dix-huit (18) ans ou plus qui sera présente pendant toute la durée du feu ;*
- *L'autorisation écrite du propriétaire de l'endroit où se fera le feu ;*
- **Toute autorisation doit être demandée au moins trois (3) jours avant la date prévue pour le feu. Tout permis émis doit immédiatement être acheminé par l'officier désigné au Service de sécurité incendie.**
- *Tout feu doit être localisé à une distance minimale de six (6) mètres de tout bâtiment ou boisé ou de toute matière combustible ;*
- *À moins que le directeur ou un membre du Service de sécurité incendie n'ait fixé sur le permis une hauteur et une superficie maximale plus élevées, la hauteur du combustible ne doit pas excéder un mètre quatre-vingts (1,80) et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de trois (3) mètres.*
- *En zone agricole, la hauteur du combustible ne doit pas excéder deux mètres cinquante (2,50) et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de douze (12) mètres. Toutefois et dans tous les cas (hauteur et superficie), l'officier désigné pourra restreindre les dimensions en fonction du risque et de la morphologie des lieux ;*
- *Seul le bois doit servir de matière combustible ;*
- *Les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles et à proximité du feu ;*
- *Le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux ;*
- *La fumée dégagée par le feu ne doit pas incommoder le voisinage ;*
- *Sans restreindre la généralité de ce qui précède, aucun pneu ou combustible ne peut être utilisé*

11.11 Foyer extérieur

Il est permis d'utiliser un foyer ou un poêle approuvé par le Service de sécurité incendie, lequel doit être installé à 5 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible. La cheminée et ces équipements devront être munis de pare-étincelles et devront être installés sur des matériaux incombustibles.

ARTICLE 28 INFRACTION ET AMENDES

28.1 Quiconque contrevient, permet ou tolère que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement, maintient une situation ou une construction qui contrevient à une disposition de ce règlement, maintient un état de fait qui nécessite une autorisation préalable sans l'avoir obtenu commet une infraction et est passible, en outre des frais applicables, d'une amende minimale de trois cents dollars (300,00 \$) et maximale de deux (2) mille dollars (2 000,00 \$). Lorsque le défendeur est une personne morale, l'amende minimale est de six cents dollars (600,00 \$) et maximale de quatre mille dollars (4 000,00 \$).

Si l'infraction est continue, elle constitue pour chaque jour une infraction distincte et une amende peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.

28.2 En cas de récidive dans les deux (2) ans de la déclaration de culpabilité du défendeur pour une infraction à la même disposition pour laquelle il a déjà été condamné, l'amende est fixée au double de celles mentionnées à l'article 28.1

28.3 Toute infraction au présent règlement se prescrit par un (1) an à compter de la date de la connaissance par l'autorité compétente de la perpétration de l'infraction, conformément à l'article 14 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1).

28.4 Les dispositions du présent règlement ne restreignent pas l'application des dispositions de toute autre loi fédérale ou provinciale.

IMPORTANT :

Toute autorisation doit être demandée au moins trois (3) jours avant la date prévue pour le feu.

Toutes les demandes de permis doivent être effectuées du lundi au jeudi de 7h30 à 17h00. Vous devez donc prévoir de faire votre demande durant cette période, prenez note aussi qu'aucune autorisation n'est donnée par téléphone, car une visite du site de brûlage doit être effectuée par un membre du service incendie.

Afin de vous éviter des problèmes, nous vous demandons de vous procurer votre permis de brûlage gratuitement. Pour obtenir un permis ou pour toute demande de renseignement, **vous devez communiquer avec le bureau municipal de Lac-Etchemin au 418 625-4521.** Noter que les permis de brûlage sur le territoire de Saint-Luc et Lac-Etchemin sont délivrés uniquement par **Sylvain Poulin, directeur du service incendie de Lac-Etchemin/Saint-Luc.**

POUR LES URGENCES, FAITES LE **911**

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local

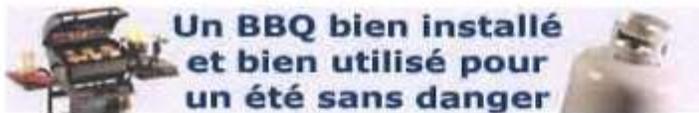
Sylvain Poulin Directeur service incendie

Technicien en prévention incendie

Municipalité de Lac-Etchemin / Saint-Luc

418 625-4521

munetchemin.incendie@sogetel.net



La belle saison approche à grands pas et c'est le moment des grillades. Afin d'éviter de malencontreux accidents et de s'assurer d'agréables repas en plein air, voici quelques judicieux conseils.

Consignes de sécurité pour l'utilisation d'un BBQ

Les barbecues au propane doivent toujours être utilisés à l'extérieur, comme tous les autres appareils de camping fonctionnant au propane. Les bouteilles de propane doivent également être entreposées à l'extérieur en tout temps.

L'utilisation d'un appareil dans une roulotte, un garage ou n'importe quel endroit fermé peut entraîner l'accumulation de monoxyde de carbone, un gaz nocif qui peut être mortel. N'utilisez donc jamais le barbecue à l'intérieur et n'entrez jamais la bouteille de propane à l'intérieur.

Pour profiter au maximum du barbecue, placez l'appareil à un endroit stable, bien ventilé et à **3 m** de toute issue. Ne laissez pas courir de fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs (**distance de 2 m minimum**), ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes. Une fois allumé, ne laissez jamais le barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

Pendant l'utilisation

1. Une bouteille de propane doit toujours être utilisée à l'extérieur.
2. Placez la bouteille de propane sur une surface solide, loin de toute flamme nue ou d'une source de chaleur. Une chaleur excessive ferait prendre de l'expansion au propane liquide et cela exercerait une pression dangereuse sur les parois de la bouteille et les différents raccords.
3. Le robinet doit être ouvert au maximum pendant l'utilisation. Utilisez toujours une soupape régulatrice de pression.
4. N'essayez jamais d'adapter une bouteille de propane à un type d'appareil pour lequel elle n'a pas été construite. Une bouteille de propane ne fonctionne de façon sécuritaire et adéquate que si son utilisation a été approuvée pour ce type d'appareil.

Après avoir raccordé le tuyau, vérifiez s'il y a des fuites au moyen d'un détecteur de fuite ou d'eau savonneuse. Ne faites jamais cette vérification avec une flamme nue. S'il y a formation de bulles, c'est qu'il y a fuite de gaz. Il faut corriger cette fuite avant l'utilisation.

Pour allumer votre barbecue, veuillez toujours procéder de la façon suivante :

1. Ouvrez le couvercle de votre barbecue.
2. Assurez-vous que les commandes d'allumage sont en position fermée («OFF»).
3. Ouvrez ensuite au maximum le robinet de la bouteille.
4. Placez une des commandes d'allumage en position ouverte («ON») et allumez sans tarder à l'aide du briquet automatique ou d'une allumette. Si vous ne réussissez pas cette étape, refermez le robinet pour éviter l'accumulation de gaz dans le barbecue. Attendez quelques instants, puis recommencez le processus d'allumage.
5. Ne jamais déplacer le barbecue lorsqu'il est allumé

6. Surveiller votre barbecue en tout temps lorsqu'il est en fonction

Transport

Vous ne pouvez pas transporter ni emmagasiner des bouteilles de propane dans votre véhicule privé, à moins que l'espace destiné à les recevoir soit bien ventilé. À cette fin, laissez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert, selon l'endroit où la bouteille se trouve.

1. Déposez délicatement votre bouteille de propane sur une surface solide; prenez garde de la bosseler ou de l'endommager.
2. En tout temps et durant leur transport, les bouteilles de propane doivent être maintenues debout afin que le propane gazeux soit constamment en contact avec la soupape de sûreté, cela pour minimiser les risques en cas de fuite.
3. Lorsqu'elle se trouve dans un véhicule, immobilisez-la au moyen d'une sangle ou d'une autre fixation.
4. Fermez toujours le robinet, même si la bouteille est vide.
5. Insérez toujours des bouchons de sécurité dans les raccords à filetage à gauche (anciennes bouteilles) pour le transport ou le rangement. N'essayez pas d'insérer un bouchon de sécurité dans les raccords à filetage à droite des nouvelles bouteilles, car vous endommageriez le filetage de façon permanente.
6. Gardez les bouteilles de propane à distance de la flamme nue ou d'une source de chaleur.

Le remplissage des bouteilles

Le remplissage des bouteilles doit être effectué par une personne détenant un certificat de compétence en ce domaine. Lors du remplissage, vous pouvez vérifier si le préposé au remplissage détient ce certificat.

Mesures d'urgence

Même si les barbecues au propane sont très sécuritaires, il arrive parfois qu'une négligence ou un oubli causent un accident. Dans ces cas, veuillez observer les consignes de sécurité suivantes.

Incendie de propane

1. Évacuez les lieux immédiatement.
2. Téléphonnez au service de sécurité incendie en faisant le **911**.
3. N'essayez pas d'éteindre les flammes à moins de pouvoir fermer le robinet de la bouteille.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local

*Sylvain Poulin Directeur service incendie
Technicien en prévention incendie
Municipalité de Lac-Échemin / Saint-Luc
(418) 625-4521
munetchemin.incendie@sogetel.net*